

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE TAMARISSIERE »  
Mercredi 26 NOVEMBRE 2025**

**Avenue de Saint-Vincent**

1/Au numéro 47 l'alimentation en électricité se fait toujours par voie aérienne. Le propriétaire dispose toujours d'un ancien compteur EDF qui ne peut être changé en compteur Linky, malgré ses demandes auprès d'Enedis tant que les travaux de raccordement ne seront pas terminés.

Avez-vous une date pour la reprise des travaux que nous puissions indiquer à ce résident dont l'installation électrique n'est pas sécurisée.

**Réponse :**

**L'alimentation électrique de ce logement s'effectue toujours par voie aérienne, le changement de compteur n'a pas de lien avec le type d'alimentation aérienne ou souterraine. Un point va être fait avec ENEDIS pour avoir une information précise sur cet absence de changement de compteur.**

2/Les résidents se plaignent des emplacements de pouzzolane qui ont été placés en guise de jardinière le long de l'avenue.

Les chiens font leur besoin dans cette zone ce qui dégage des odeurs d'urine et autre notamment en été.

**Réponse :**

**La pouzzolane a pour but de désimperméabiliser le sol. Elle ne peut être enlevée.**

3/Au numéro 53, une habitante âgée est tombée plusieurs fois en devant traverser cette pouzzolane instable pour relever son courrier.

Est-il possible d'y remédier ?

**Réponse :**

**Un aménagement sera apporté à cet endroit pour améliorer l'accès.**

4/L'enrobé de la piste cyclable s'effrite, sur certaines parties l'herbe repousse.

**Réponse :**

**Un diagnostic de terrain sera réalisé pour identifier les défauts.**

5/En cas de fortes pluies l'avenue devient une piste inondée dont les marquages au sol disparaissent.

**Réponse :**

**Une visite de terrain sera organisée pour trouver une solution spécifique au site.**

6/Le bas des pieds de façade des propriétés a été abimé par les travaux. Notamment, du fait de l'abaissement du niveau de trottoir, les caïrons sont apparents. Les services municipaux en charge de la voirie avaient promis une reprise de crépi qui n'est pas encore réalisée.

Peut-on avoir une idée de cette reprise ?

**Réponse :**

**La reprise est programmée le jeudi 27 avec l'entreprise de 10h à 11h sur place.**

7/Le miroir qui était placé en face du portail du 45 bis avenue de Saint-Vincent (domicile de M.Suau) a été enlevé pendant les travaux. Est il possible de le remplacer dans la mesure où il est une aide indispensable aux sorties de voitures ?

**Réponse :**

**Les services techniques s'occuperont de son renouvellement.**

8/La route reste dangereuse car les bordures grises longeant la piste cyclable ne sont pas assez visibles la nuit, pourriez-vous prévoir une peinture blanche sur le pourtour ?

**Réponse :**

**Un dispositif réfléchissant (peinture ou autre) sera mis en place.**

### **Chemin des abreuvoirs**

9/Beaucoup de gens s'approprient les trottoirs qui sont devant chez eux, en plaçant des jardinières de fleurs ou des rochers, ce qui empêche les piétons de cheminer en sécurité les obligeant à marcher sur la chaussée.

**Réponse :**

**Ces accotements sont destinés aux piétons mais il est possible de se reporter sur le trottoir d'en face.**

**Nous interdrons de mettre du mobilier mais nous laisserons les végétaux qui habitent les murets.**



10/ Par ailleurs l'entretien de la végétation devant les portails, bas-côtés ou adossée aux clôtures n'est pas réalisé par les propriétaires ce qui rend parfois difficile l'utilisation des trottoirs par les piétons (ex : secteur Abreuvoirs, chemin de la Cossarde...), pourriez- vous nous rappeler la règle appliquée et les moyens d'action de la ville ?

**Réponse :**

**Selon la réglementation rien ne doit gêner le domaine public. Un courrier peut être envoyé par le service domanialité, pour finir la Police Municipale peut intervenir.**

**Stationnement rue des 4 vents et rue de la Tramontane**

11/Plusieurs contraventions pour « stationnement très gênant » ont sanctionnés des véhicules dans ces rues, pourriez-vous nous préciser concernant ce lieu s'il s'agit de trottoir ou d'accotement et quel est le stationnement légal possible dans ce cas ?

Des places matérialisées (prévues lors de la création du lotissement « le Lavandin ») ainsi qu'un panneau d'interdiction de stationner (entrée des 2 rues) peuvent-ils être envisagés ?

**Réponse :**

**Les accotements en béton sont réservés à la déambulation des piétons.**

**Du stationnement longitudinal peut être envisagé si la rue passe en sens unique sous réserve d'étude.**

**Votre question sera étudiée, nous y reviendrons durant la prochaine réunion.**

**Un plan vous sera soumis.**

**Projet impasse des petits pins**

12/Suite à la réunion de concertation en mairie concernant le futur sens de circulation de l'impasse et malgré le double raccordement à l'impasse Fillang et à l'impasse des Flamants Roses ( à priori acté par la réponse d'avril 2024 suite à question du comité sur le raccordement ? ) les riverains souhaiteraient pouvoir conserver la dénomination « impasse » et bénéficier de l'équivalence de 2 places de stationnements dans le dégagement déjà existant sur le domaine public à hauteur du numéro 2 de l'impasse .

**Réponse :**

**L'étude est en cours et déterminera si le stationnement peut être maintenu.**

13/Concernant les ordures ménagères ils restent favorables à 2 points de collectes pour les poubelles, un à chaque extrémité de l'impasse des Petits Pins (un déjà existant côté Guiraudette et un autre côté lotissement).

**Réponse :**

**Le point existant côté Guiraudette est conservé.**

**Deux nouveaux points de collecte sont prévus aux 2 extrémités du nouveau lotissement.**

**Quartier du camping « les Sables d'Or » sécurité et nuisances**

Un grand merci à la municipalité pour avoir installé des plots au début du chemin des Dunes.

14/À noter qu'il y a au niveau du restaurant des dunes, entrée du camping et le long milieu chemin des dunes beaucoup de rochers installés entravant la circulation sur la piste cyclable (voir photo).



**Réponse :**

**Les rochers gênants seront remis dans l'axe.**

15/Serait-il possible pour des raisons de sécurité de prévoir un passage piéton, entrée chemin du camping (au niveau des poubelles du camping), traversée chemin des dunes pour atteindre le chemin du camping.

**Réponse :**

**Un passage piéton a été créé après le local poubelle du Chemin des Dunes.**

16/Une caméra est installée sur un poteau du trottoir chemin des dunes en face de l'entrée d'un nouveau bâtiment « World Pirate » : a-t-elle été installée par les services de la mairie ? Elle filme sur 360 °, la route et le trottoir du chemin des dunes. (Voir photos).



**Réponse :**

**Un rendez-vous est pris avec les gestionnaires du groupe pour la vérification de l'installation.**

17/De très importantes nuisances sonores dans ce secteur, depuis plusieurs années, en journée et en soirée malgré les contrôles et avertissements. Vous trouverez ci-joint une pétition des riverains qui sont excédés.

**Réponse :**

**Pour information :**

**Les établissements professionnels sont classés en 2 catégories ; ceux qui ne diffusent pas régulièrement de la musique amplifiée et qui dépendent directement du Maire et donc de la police municipale, et ceux qui diffusent régulièrement de la musique amplifiée et qui dépendent de la sous-préfecture via les Agences Régionales de Santé. Convention de coordination : « concernant les établissements professionnels diffusant de la musique amplifiée, la police nationale est chargée, de par ses prérogatives, du contrôle administratif de ces établissements (études d'impact, respect du cahier des charges) et du suivi judiciaire en cas d'infraction.**

**Le CSU transmet quotidiennement à la police nationale, la synthèse des plaintes enregistrées la veille ».**

#### **Parking de la petite Roche**

18/ L'installation de caméra chemin de Baluffe/ parking de la petite Roche visant à surveiller les dépôts d'immondices semble inefficace car mal orientée (pas de vue sur les visages). Des riverains ont assisté cet été au dépôt de bouteille des gaz type P35 et alerté les services de police pour vérifier les enregistrements afin que ces personnes soient verbalisées. Les dépôts se font souvent à pied en sortie de plage.

#### **Réponse :**

**Les 4 caméras de type Vizzia ont été mises en place à titre expérimental au mois d'Août ; la procédure des amendes administratives a débuté début novembre pour les infractions du mois d'Octobre : 44 identifications donnant lieu à procédures.**

**Si l'identification par plaque d'immatriculation ne pose aucun problème, l'identification des piétons est plus délicate, car il n'existe aucun fichier spécifique. Soit le piéton est reconnu formellement car il s'agit d'une personne notoirement connue et la procédure suit son cours, soit elle n'est pas notoirement connue, et la procédure ne peut s'appliquer.**

**Dans ce secteur, en été, il y a plus de touristes que de riverains.**

19/Par ailleurs, est-il prévu que le parking de la Petite Roche et Avenue du Littoral soit remis en état ?

#### **Réponse :**

**La rénovation du parking de la Petite Roche n'est pas prévue au programme 2026. L'avenue du Littoral quant à elle est partiellement programmée.**

#### **Faits divers chemin du Grand Quist**

20/ Une vive émotion des riverains lors de la découverte de boulettes empoisonnées dans l'intention de nuire aux chiens promenés dans le quartier (faits relatés sur le journal midi libre).

Quelles sont les actions menées par la mairie ou les services de Police face à ces agissements d'un autre temps qui insécurisent les propriétaires de chiens ?

#### **Réponse :**

**Nous n'avons pas cette information, la police de l'environnement s'est rendue ce jour (18/11) sur place, afin de faire une enquête de proximité et prendra des mesures de surveillance.**

### **Boulodrome du Lavandin**

21/Les riverains se plaignent de nuisances sonores lors des lancés de boules contre les poutres, serait-il possible de prévoir des amortisseurs en caoutchouc comme cela a été fait au boulodrome du front de mer ?

#### **Réponse :**

**Un diagnostic complet des très nombreux boulodromes de la commune est en cours de finalisation. Il servira de base pour une programmation globale de ce qu'il conviendra de faire durant le prochain mandat.**

### **Chemin de Notre Dame à St Martin**

22/Cet accès principal au Grau d'Agde bénéficiera-t-il d'une réfection complète ? (élargissement, voie douce, enrobé, éclairage...) ?

#### **Réponse :**

**Un projet est à l'étude, mais doit passer par de l'acquisition avant sa phase opérationnelle.**

**Pour le Chemin de la Cause à Notre Dame nous sommes en attente du renouvellement du réseau d'assainissement programmé en 2026-2027.**

### **Chemin du Sucre**

23/L'entrée de la rue est très étroite, Mr Bentajou nous avait informé d'une procédure d'expropriation à l'amiable engagée, à quel stade est- ce projet ?

#### **Réponse :**

**La largeur du chemin du Sucre, côté avenue de Saint Vincent, est effectivement étroite.**

**Un emplacement réservé (numéro 62) est prévu au Plan Local d'Urbanisme et prévoit une largeur finie de 10 mètres.**

**L'exécution de cet emplacement réservé suppose l'acquisition d'emprises appartenant actuellement aux propriétaires privés riverains et des travaux de déplacement de clôtures.**

**Ces acquisitions peuvent se faire :**

**- à l'amiable soit à l'occasion d'opportunités (vente ou permis de construire) soit sur l'initiative de la Commune qui contacte les propriétaires concernés (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).**

**- ou de manière contrainte par la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. S'agissant d'une procédure lourde, longue à mettre en œuvre et coûteuse, elle est envisagée comme le dernier recours.**

**Au final, dans la mesure où le budget dédié aux acquisitions foncières est très contraint, le chemin du Sucre n'est pas identifié comme une priorité d'intervention foncière en 2025 et 2026.**

### **Secteur Tamarissière- Quai Théophile Cornu**

24/ Est-il possible de prévoir des places de stationnement d'urgence sur le quai Théophile Cornu (médecin...) sur les terrains libres ?

#### **Réponse :**

**On en peut pas privatiser le domaine public.**

25/Le projet d'aménagement-pour raisons de sécurité -de la rue du commandant Mallet sur la partie allant du rond-point à l'entrée du camping est-il toujours d'actualité ?

**Réponse :**

**Un plateau traversant est prévu au droit du passage Pierre Sauvaire.**

**Secteur Tamarissière :**

26/Quel est l'avancement du projet de déplacement des terrasses des restaurants (situées sur la voie douce) sur des pilotis sur le fleuve comme au Grau d'Agde ?

**Réponse :**

**L'étude de faisabilité technique de transfert des terrasses sur le fleuve de la même manière qu'au Grau d'Agde a été effectuée.**

**Jetée côté Tamarissière :**

27/En 2026 la jetée de la Tamarissière devait-être comme celle du Grau d'Agde rabotée et bénéficier du même traitement, pour permettre une circulation piétonne sans danger face aux joints aujourd'hui usés.

Est-ce toujours d'actualité ?

**Réponse :**

**Le projet demeure, mais le traitement des pierres demande une méthodologie différente conformément aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France (ABF). La solution est à l'étude avec leur service.**

**Plages :**

28/Y a -t'il un contrôle de la présence de chiens sur la plage en saison ?

**Réponse :**

**Régulièrement, les effectifs de la police de l'environnement patrouillent sur les 14 km de plages, en quad, notamment le matin après le nettoyage des plages lorsque les propriétaires de chiens sont présents.**

**En journée, sur appel ou initiative, les équipages interviennent à ce propos.**

**En juillet-août, 78 procédures ont été établies.**

**Front de mer :**

29/Les riverains sont très satisfaits du nouvel emplacement des toboggans l'été. Par contre ils remarquent que le revêtement du front de mer est sale, un nettoyage au karcher est-il effectué régulièrement ?

**Réponse :**

**Un nettoyage intense de décrassage est effectué 2 fois par an.**

30/ Le passage à 1 fois par semaine pour les ordures ménagères génère des dépôts sauvages et la présence de rats.

**Réponse :**

**Depuis le début de l'année, l'organisation de la collecte des déchets a évolué. 3 flux sont désormais collectés sur le territoire :**

- **Les emballages et papiers (bacs jaunes) : 1 collecte par semaine**

- Les ordures ménagères (bac grenat ou gris) : 1 collecte par semaine pour les bacs individuels / 2 collectes par semaine pour les bacs collectifs et les bacs des résidences
- Les biodéchets à déposer dans les bornes accessibles 24h/24 et 7j/7 sur la voie publique

Une collecte d'ordures ménagères a été substituée par la collecte des biodéchets afin de valoriser les 30% de la poubelle d'ordures ménagères en matière recyclable. Avec l'extension des consignes de tri en 2023 et le tri à la source pour les biodéchets, les administrés devraient voir le volume de leur poubelle OM diminuer.

Des kits biodéchets, comprenant un bio-seau et une clé d'accès aux bornes, sont disponibles gratuitement pour les administrés à l'antenne littorale du SICTOM (16, rue Jean Roger), ainsi qu'aux mairies annexes du CAP et du GRAU.

Le SICTOM reste mobilisé pour éviter toute récurrence des dépôts sauvages.

31/Nous souhaiterions que les dunes ne soient pas « rabotées » afin de garder le sable en place.

**Réponse :**

Nous ne rabattons pas les dunes, tout au plus nous les reprofilons, souvent afin d'y installer des ganivelles, ce qui consolide le cordon dunaire, ou bien, par exemple, après avoir arrachés ces fameuses plantes invasives (Griffes de Sorcière, Oliviers de Bohême, Canne de Provence, etc....) gênant considérablement la pousse de notre végétation méditerranéenne, adaptée aux conditions climatiques de notre littoral, participant ainsi, à la bonne santé de nos dunes. Quelque fois nous employons les grands moyens, mais il y a toujours une bonne raison derrière tout cela. À savoir que les agents du Service des Plages sont formés sur le sujet, nous travaillons ainsi avec les services de la Communauté d'Agglomération et la Région Occitanie nous permettant de participer activement à la lutte contre l'érosion marine, et les risques de submersion.

**Nouvel aménagement de la criée et du port de pêche :**

32/Il est dommage que ces travaux fassent de cet endroit un lieu fermé, sécurisé, où l'on ne pourra accéder qu'en payant une visite guidée.

Le Grau d'Agde, qui est traditionnellement un village de pêcheur va perdre ce lieu qui est l'âme du village, cette ambiance « port de pêche méditerranéen » fait partie de notre culture et chacun pouvait assister à l'arrivée des bateaux, se promener et partager des moments de convivialité et d'échanges avec les pêcheurs locaux. Les locaux ne constatent ni insécurité ni vols qui justifieraient ces travaux.

**Réponse :**

**Le port de pêche départemental est clôturé par mesure de sécurité. C'est un lieu de travail.**

**BILAN DU CTM**

Bilan mensuel des numéros verts de Janvier à fin Août 2025

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES
121	120	122	120	137	135	119	115

MAI		JUN		JUILLET		AOÛT	
DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES
85	80	163	151	186	173	146	124

- Numéros verts générés : **1079**
- Réalisés : **1018**
- En attente : **61**

Soit un taux de réalisation de **94.35 %**

#### **SECURITE**

##### Bilan sur la période du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2025

- Domaine «Code de la Route » : **34**
- Domaine Trouble de l'Ordre Public : **14**
- Domaine « Délinquance de voie publique » : **17**
- Domaine « Divers » : **68**
- Domaine Interpellation : **7**
- Domaine « environnement » : **20**

##### Bilan sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 16 novembre 2025

- Domaine «Code de la Route » : **8**
- Domaine Trouble de l'Ordre Public : **10**
- Domaine "Délinquance de voie publique": **7**
- Domaine « Divers » : **46**
- Domaine Interpellation : **4**
- Domaine Environnement : **25**

#### **B - GRANDS TRAVAUX :**

##### ÉTUDES ET AVANCEMENT DES TRAVAUX

##### 1/PLAN PLURIANNUEL DE VOIRIE (PPI) :

Le programme pluriannuel d'investissement sur les réfections des voiries et des espaces publics s'élève à 4 millions d'€.

Agde dispose d'un réseau routier très étendu avec plus de 250 km de voiries dont, certaines très fréquentées et donc dégradées en raison notamment de la fréquentation touristique.

Aussi, la Municipalité a décidé d'accroître sa capacité d'investissement en doublant les crédits consacrés chaque année à l'entretien et la restructuration de son réseau. Un programme d'investissement annuel de 4 millions € va ainsi être mis en œuvre permettant la reprise d'environ 40 à 50 km de voiries.

Ce niveau d'investissement sera réparti sur les trois îlots de la commune. Pour ce faire, un diagnostic complet a été réalisé afin de hiérarchiser l'état de vieillissement des infrastructures routières et des réseaux. Les conclusions de cette étude ont servi de base pour arbitrer les chantiers à venir, optimiser les choix techniques et maîtriser le coût des travaux.

Au-delà des voiries fortement dégradées nécessitant une intervention, la priorisation de certains axes a été guidée par :

- Le niveau de fréquentation
- La desserte des équipements publics
- Les services et commerces
- La cohérence des continuités de déambulation voirie et piétonne.

La singularité de chaque îlot sera prise en compte dans le choix du mobilier urbain, de l'éclairage public, des espaces verts et de la signalisation.

## **2/RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE VICTOR HUGO**

Soucieuse de s'inscrire dans une logique d'application du « décret tertiaire », la Ville d'Agde a entamé depuis 2021, un plan pluriannuel de rénovation énergétique de ses écoles.

En 2024, le choix s'est orienté vers le groupe scolaire Victor Hugo du Grau d'Agde, où une rénovation thermique complète a d'abord été effectuée à l'école élémentaire. Depuis juillet 2025, c'est l'école maternelle qui est traitée.

### Démolition complète hors gros œuvre.

La toiture est conservée pour être retouchée si nécessaire. Les menuiseries sont également déposées et changées. Il s'agit d'une rénovation complète avec :

- Isolation intérieure en laine de bois (160mm) + 400mm en toiture
- Pompe à chaleur pour le chauffage
- VMC + capteurs de CO2
- Menuiserie double vitrage à haute performance thermique avec contrôle solaire (confort d'été)
- Système de brasseur d'air et de brise soleil (confort d'été)

Le bureau d'étude thermique engagé par la mairie pour le lot chauffage ventilation climatisation (CVC) et électricité prévoit un gain énergétique de 70%. La consommation passera de 265 KWh/an à 79 KWh/an.

Surface utile traitée : 592m<sup>2</sup>

Prix des travaux :

- Marché de base travaux : 760 000€ (y compris école provisoire)
- Marché de base + avenants : 783 000€
- Etudes : 49 000€ (BET fluides, diagnostic amiante, Bureau de contrôle, CSPS)
- 3% de TS > Budget maîtrisé

Début des travaux : 07/07/20225

Réception prévue le : 19/12/2025

Maîtrise d'œuvre : En interne (excepté lot CVC-Elec).

Un architecte prend 8-9% pour une mission complète pour un projet comme celui-là, ce qui représente une économie de 65 000€ pour la ville.

### **3/AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE**

Rappel du programme :

Le projet prévoit :

- La requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de **20 000 m<sup>2</sup>**.
- La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des **réseaux humides et secs**.
- L'effacement ou la mise en discrétion des **réseaux aériens**.
- Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux nobles (basalte, calcaire et bétons architecturaux).
- La création de **larges espaces végétalisés**.
- Le renouvellement du **meublement d'éclairage public**.
- La **piétonisation** de la majeure partie des espaces requalifiés.
- La création d'un **parking souterrain**. Près de **80 places**, sur 2500 m<sup>2</sup> environ (rampes et accès piétons compris) dont places 2 roues et bornes rechargeables.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

- Démarrage des travaux en novembre 2022.
- Travaux réalisés à ce jour : livraison de zone sud (rue du 4 septembre et la rue J.J. Rousseau) 7000 m<sup>2</sup> réalisés.

Sur la zone nord :

- Fouilles archéologiques préventives (attente du rapport) 3000 m<sup>2</sup>

Février /mars 2025

Démarrage terrassements du parking (environ 15 000 m<sup>3</sup>).

Octobre 2025

Livraison de la « Boite » et réalisation de l'étanchéité.  
Démarrage des travaux de surface, réseaux et revêtements.

Novembre/ décembre 2025

Réalisation des rampes d'accès  
Travaux de second œuvre  
Travaux de surface devant pieds de façade et remparts

Janvier 2026

Travaux de parement (habillage des murs, serrurerie)  
Travaux de finition et levé des réserves des 14 lots et réception de l'ouvrage  
Réalisation des jardinières des murs périphériques et escaliers.

Février 2026

Réalisation des revêtements en bétons désactivés

Mars 2026

Livraison des travaux de surface.  
Mise en service du parking

Livraison du parking et des aménagements de surfaces sur la zone nord de la rue du 4 septembre est prévue pour décembre 2025, 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

**4/PASSERELLE**

Le Château Laurens et le parc de Belle Isle sont achevés, les nombreux visiteurs qui veulent s'y rendre en voiture, pourront se garer sur le parking de la Calade ou du Moulin des Evêques.

Cette nouvelle passerelle permettra d'accompagner le visiteur sur un parcours sécurisé sans croiser de véhicules, elle franchira le fleuve dans l'alignement du front bâti de la rue du 4 septembre et sera constituée sur la base d'une structure en acier avec un revêtement de surface en bois, dans la continuité de la Promenade du quai de la Calade.

Etude en phase PRO (détails techniques et financier).  
Début de la phase opérationnelle envisagée pour novembre 2025.  
Durées des travaux : 14 mois  
Coût prévisionnel du projet : **5 000 000 €**

**5/PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL : PEM**

► **Rappel descriptif du projet :**

Création d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à la gare ferroviaire d'Agde, principale desserte du territoire, permettant de relier Montpellier en 35 minutes, Toulouse en 2 heures et Paris en 4 heures.

La création de ce PEM doit faciliter les mobilités sur le territoire, améliorer son accessibilité et interconnecter les différents modes de transport situés à proximité immédiate de la gare : les transports en commun (réseau ferroviaire et bus), les véhicules motorisés, les cycles, les piétons ainsi que les transports fluviaux, voire maritimes.

Concrètement, le projet de PEM prévoit la **restructuration du parvis de la gare**, des **espaces de stationnement**, l'aménagement d'un **pôle vélo**, d'une **gare routière** et la création d'une **passerelle urbaine** permettant de relier le quartier de la gare au quartier de la Méditerranéenne.

Le projet permettra de valoriser significativement l'environnement. Les capacités de stationnement voitures spécifiques à la gare vont augmenter (de **250** places environ à **415** places dont une quarantaine possible équipée de bornes de recharge électrique) et devraient ainsi permettre « d'apaiser » les rues résidentielles du quartier.

Le PEM d'Agde est piloté par la CAHM en partenariat étroit avec l'Etat, la Région, le Département, la Ville d'Agde, SNCG Gares et Connexions, SNCF Réseau et SNCF Immobilier.

Le projet se développe en parallèle du projet de mise en accessibilité des quais de la gare dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP) porté par la Région Occitanie et l'Etat et mis en œuvre par SNCF Gares et Connexions. La mise en accessibilité de la gare dans le cadre de l'Ad'AP régionale est pilotée par SNCF Gares et Connexions et financé par la Région (55%), l'Etat (25%), SNCF Gares et Connexions (19%) et la CAHM (1%).

► **Montant de l'opération :**

Opération PEM dans sa globalité : 16,3 M € HT

dont travaux sous MO CAHM : 11,5 M € HT

Travaux de mise en accessibilité de la gare sous MO SNCF Gares et Connexions : 15,8 M €

► **Etat d'avancement du projet :**

Appel d'offres travaux en cours (Avril-Mai 2025)

Notification des marches : été 2025

Début des travaux : septembre 2025

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

**1/DÉVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGE**

La société « e-totem » lauréate de l'appel à manifestation d'investir (AMI) lancé par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) pour le déploiement et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'agglomération a procédé à la mise en service cet été de quatre stations accélérées sur le Cap d'Agde situées :

- parking de la rue Raffanel au Mail de Rochelongue,
- avenue de l'Île des Amériques

- parking de la Roubine au Vieux Port,
- avenue de la Vigne, au niveau du Centre International de Tennis.

Durant cette intersaison, la société réalisera l'installation de nouvelles stations de recharge notamment les stations rapides (super chargeur) qui nécessitent des travaux de raccordement électriques plus importants.

Pour rappel, il est programmé, pour la Ville, la mise en place, pour la tranche ferme, de 19 stations : 4 stations rapides (super chargeur) et 15 stations accélérées soit un total de 100 points de charge.

## **2/ATTÉNUATEUR DE HOULES : PROJET PÉGASE**

La phase I dite « Pilote » composée de 42 pieux a été positionnée au printemps 2022. Les premiers résultats observés lors des différents suivis ont permis de valider l'efficacité de ces ouvrages pour la protection de la plage et le développement de la biodiversité.

Compte tenu de l'efficacité de ces ouvrages, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) a engagé la seconde phase du projet de protection de la plage du Grau d'Agde.

Les travaux envisagés consistent en la mise en place de 128 modules dont 10 modules qui constitueront un peigne permettant de réduire les effets du courant.

Ces travaux de mise en place des nouveaux modules seront associés à un rechargement de 15 000 m<sup>3</sup> de sable qui permettront une stabilisation de la plage.

Le dossier de demande de concession a été instruit par l'ensemble des services de l'Etat ; l'enquête publique nécessaire, à l'obtention des autorisations administratives, va se dérouler du 10 au 27 octobre.

Le démarrage de ces travaux de pose des ouvrages est envisagé pour cette fin d'année ; les travaux de dragage seront réalisés au printemps 2026.

Le montant total de cette opération a été estimé à 2 322 881 € HT et financé à hauteur de 80 % (50 % par l'Europe, 10 % par l'Etat, 10 % par la Région Occitanie et 10 % par le Conseil Départemental).

## **NOUVEAUX PROJETS :**

### **1/DOUBLEMENT DE LA RD 612**

Le Département a engagé depuis de nombreux mois les études de maîtrise d'œuvre relatives au contournement de la ville d'Agde.

La concertation pour l'étude est prévue le 21 novembre 2025.

Dans la logique de ce futur projet, le Conseil Départemental a initié une restructuration paysagère des échangeurs de la Tamarissière, de Guiraudette et de Rochelongue.

Il s'agit d'un préambule à la mise en œuvre du projet global de raccordement de la ville d'Agde à l'autoroute, qui va consister en la mise en 2x2 voies de la route départementale 612 entre le péage autoroutier de Bessan et l'échangeur "Cap d'Agde", au pied du Mont Saint-Loup.

Cette réalisation permettra de faciliter, l'accès à notre ville. Dès à présent, la restructuration de la portion entre l'échangeur de Guiraudette et celui du Cap d'Agde, d'une longueur de 2 km sur une emprise moyenne de 35 m.

Il s'inscrit ainsi positivement dans la mise en œuvre d'une logique urbaine de réorganisation des déplacements et d'amélioration de leur fluidité.

## **2/RÉHABILITATION DE L'HOTEL RIQUET**

Dans le cadre du travail de valorisation du Canal du Midi et de façon plus large dans le nouveau quartier de la Méditerranéenne, la CAHM a contractualisé avec VNF pour s'engager dans la réhabilitation de l'Hôtel Riquet.

Ce bâtiment exceptionnel du XVIIIème siècle est identifié à l'échelle régionale comme un marqueur patrimonial essentiel le long du Canal du Midi et comme un site prioritaire à valoriser comme « porte d'entrée » du bien UNESCO, patrimoine mondial.

L'Hôtel Riquet est en état de dégradation avancé voire menace ruine sur certains ouvrages, ce qui présente de potentiels dangers. Le bien est à l'état d'abandon et régulièrement squatté.

À ce titre, la CAHM a désigné une équipe de maîtrise d'œuvre (Architecte du Patrimoine) pour la réhabilitation de l'immeuble et de ses annexes. Les travaux portant sur le clos et le couvert de l'édifice (tranche 1 - toiture et façades) sont programmés à l'hiver 2025.

Parallèlement, un travail sur la programmation de l'hôtel Riquet et une étude sur la structuration d'un pôle vélo portée par Hérault Tourisme, sont en cours.

Cette étude définit les principes suivants :

- Mise en scène et en perspective de l'arrivée d'Agde en valorisant la façade et vue sur le port
- Aménagement d'une promenade qualitative sur les quais
- Ouverture au public du jardin paysager de l'Hôtel Riquet et création d'un accès direct (piéton / cyclable), de la gare SNCF et du Pôle d'Echange Multimodal.
- Aménagement du point de rencontres et d'ouvertures des boucles méditerranéennes, avec directions vers les rives du fleuve, la Cathédrale...

### **État d'avancement du projet :**

Démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'hôtel Riquet : fin Avril 2025.

### **Calendrier prévisionnel :**

Hiver 2025 : travaux de façade et de toiture de l'hôtel Riquet (tranche 1) Estimation 1.2 M€

1<sup>er</sup> trimestre 2027 : réhabilitation globale de l'hôtel Riquet (tranche 2) Estimation 1.2M€

Les principes de l'étude sont les suivants :

Qualifier le bâtiment et les quais dans une logique d'ouverture public à l'usage des riverains, des usagers du port de plaisance et des touristes de passage.

**Elus et Services administratifs et Techniques :**

S FREY, C GUILHOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, C MANCEAU, JM BROUILLET, L LAROSE.

**Représentants du comité de quartier :**

Présents :

André BENECH, Serge DUPONT, Jean Marie GALLOT, Anne HAIMART, Jean Luc LEFRANC, Marie Christine MEZERGUE, Florence MORINIERE, Jean PACULL, Jean Claude PRUNET, Robert RALUY, Francis SOULLIART.

Absents excusés :

Jacques MOTARD, Roger SUAOU, VANRAET Florence.

Absents non excusés :

Jean Marie GOUNON, Arthur LABATTUT,